

Note projet - revue des missions du programme 203 Infrastructures et services de transports (IST)

Contexte :

Le programme « Infrastructures et services de transports » (IST) dit P203 est au cœur de la mise en œuvre de la politique nationale des transports, autour des finalités suivantes :

- répondre aux besoins de mobilité de l'ensemble de nos concitoyens sur tous les territoires et de développement de notre économie ;
- participer à la transition écologique, énergétique et solidaire de la France ainsi qu'à sa cohésion sociale ;
- contribuer à répondre aux enjeux de préservation de l'environnement et du cadre de vie des Français, dans un cadre résolument intermodal et innovant ;
- contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie française, pour laquelle les réseaux de transport constituent un atout important.

Le programme a subi un schéma d'emplois de - 1,9% à - 2,4% par an sur la période 2017 – 2020. S'agissant particulièrement des directions interdépartementales des routes (DIR), ces baisses d'effectifs, après avoir concerné dans une première phase entre 2011 et 2017 essentiellement les fonctions d'ingénierie routière et les fonctions support, touchent aujourd'hui également fortement les effectifs d'exploitation des DIR.

Comme pour l'ensemble des programmes, une démarche de revue des missions du programme 203. Elle doit permettre d'identifier, en lien avec les évolutions à venir avec le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (PJJ 3DS), les évolutions possibles des modalités de mise en œuvre de certaines missions.

Dans ce contexte, un séminaire a notamment été organisé en décembre 2020 associant les services du secrétariat général et de la DGITM et les directions des DREAL et des DIR pour définir les priorités d'actions et identifier différents scénarios possibles d'évolution relative à l'exploitation routière, à la maîtrise d'ouvrage et à l'ingénierie routière et à la régulation des transports routiers. Parallèlement, la DGITM est engagée dans une démarche de transformation intitulée « Cap Mobilités », visant à mettre en place de nouvelles méthodes de travail et une nouvelle organisation, à même de répondre aux enjeux stratégiques et aux évolutions de son écosystème.

Ainsi, afin de disposer d'une vision partagée des enjeux et actions à conduire dans les 5 ans à venir, la présente note constitue une feuille de route de la revue des missions du programme IST. Elle sera basée sur une analyse objectivée (notamment discussions avec les services) et un partage des scénarios avec les représentants des services mais aussi avec les représentants des agents et personnels.

I. Les objectifs de la revue des missions au sein du pôle ministériel

A. Mettre en cohérence notre organisation et nos missions avec la vision du ministère à 5 ans, notamment :

- ✓ Simplifier et accélérer les procédures ;
- ✓ Intégrer la transformation numérique ;
- ✓ Maintenir, développer, faire évoluer l'expertise et l'innovation ;

B. Faire des choix forts qui permettent de porter efficacement ces priorités.

C. Respecter l'orientation du Premier ministre de renforcer la présence des services publics au plus près du terrain.

D. Redonner de la visibilité et des marges de manœuvre aux agents.

II. Les grandes orientations de la revue de missions du programme 203 – IST

Les chantiers identifiés ci-après visent à renforcer la cohérence et à optimiser la mise en œuvre des politiques publiques du champ IST par les services déconcentrés, notamment DIR et DREAL. Ces chantiers permettront d'aboutir à une identification des leviers d'action prioritaires.

1. Exploitation routière

- ✓ Organisation de l'exploitation routière RRN 20 - 30 : voir fiche en annexe
- ✓

2. Maîtrise d'ouvrage et ingénierie routière

- ✓ Poursuite de l'externalisation de la maîtrise d'œuvre pour les opérations de développement du réseau, en veillant à garder un % de maîtrise d'œuvre en interne pour le maintien des compétences ;
- ✓ Augmentation de l'externalisation de la maîtrise d'œuvre pour les opérations d'entretien du réseau : lancement d'un groupe de travail DIR, notamment pour définir les critères des projets à garder en maîtrise d'œuvre DIR ;
- ✓ Organisation de la maîtrise d'ouvrage routière : lancement d'une réflexion sur une nouvelle organisation de la maîtrise d'ouvrage entre DREAL et DIR tenant compte du nouveau contexte issu de la future loi 3DS (transferts de maîtrise d'ouvrage) ;
- ✓ Simplification des normes techniques applicables aux projets d'infrastructures routières : alléger les guides et documents de doctrine technique ;
- ✓ Simplification des procédures de gestion des dossiers tiers.

3. Régulation des transports routiers

- ✓ Développement d'un nouveau système d'information de la régulation des transports routiers : décision d'engagement du projet prise fin avril 2021, avec objectif d'une première version opérationnelle du nouveau SI fin 2023. Il s'agit de simplifier l'exercice des missions par les agents sur les tâches à moindre plus-value, d'améliorer la qualité du service rendu aux entreprises mais aussi d'absorber les nouvelles obligations qui découlent du paquet mobilité I adopté en 2020 au niveau communautaire ;
- ✓ Renforcement de l'efficacité des contrôles des transports terrestres : intégration de nouveaux champs d'intervention et adaptation à des fraudes de plus en plus complexes alors que les tensions du marché en termes de concurrence économique et sociale sont de plus en plus fortes (volets efficacité des sanctions, outils de ciblage...).

4. Projet de modernisation de VNF 2020-2030

Voies Navigables de France (VNF) porte, sur 2020-2030, un ambitieux projet de modernisation et d'industrialisation. Les investissements prévus seront corrélés à une revue des missions liées à la maintenance et à l'exploitation du réseau de voies navigables fluviales, dans un contexte de réduction d'effectifs.

Ce projet qui prévoit l'automatisation des process et des outils impactera les organisations de travail des personnels d'exploitation (PETPE) en poste à VNF, leurs missions et la manière de les exécuter

Afin de donner plus d'autonomie de l'établissement dans la mise en œuvre du point de vue RH, et en cohérence avec ce projet industriel de VNF, il est prévu de créer un corps des PETPE propre à l'établissement partir des membres du corps des PETPE exerçant à VNF, permettant la reconnaissance des missions remplies.